Communiqué de presse

KLUG Koalition Luftverkehr Umwelt und Gesundheit
COTAS Coalizione Traffico aereo, Ambiente e Salute
CESAR Coalition environnement et santé pour un transport aérien responsable

Message du Conseil fédéral sur la révision de la loi sur le CO_2

Le Conseil fédéral continue de privilégier le transport aérien, au détriment du climat

Berne, le 1er décembre 2017

Pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris sur le climat, la Suisse devra réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre émises par le transport aérien. Pourtant, le Conseil fédéral s'intéresse davantage aux intérêts des compagnies aériennes que de la protection du climat et de la population. Pour combler l'exception injustifiée du trafic aérien, CESAR, la coalition environnement et santé pour un transport aérien responsable, exige l'introduction d'une taxe sur les billets d'avion.

Le secteur des transports aériens a un rôle déterminant dans la politique climatique de la Suisse. Alors que la contribution du trafic aérien au réchauffement climatique est de 5% au niveau mondial, elle s'élève à 18% au niveau de la Suisse, et les prévisions sont à la hausse. Si rien de concret n'est entrepris, le transport aérien sera le secteur pesant le plus lourd dans le bilan climatique de la Suisse en 2030. Selon Lisa Mazzone, coprésidente de CESAR, « l'exception dont jouit le trafic aérien est une subvention directe à un moyen de transport à l'impact climatique conséquent. Pour répondre à l'urgence climatique, tous les secteurs doivent baisser leurs émissions de gaz à effet de serre ». La politique climatique et des transports doit immédiatement changer de cap.

Le trafic aérien international continue de bénéficier de privilèges injustifiés et aux lourdes conséquences. Les vols à destination de l'étranger ne sont soumis ni à l'impôt sur le carburant, ni à la tva, ni à la taxe sur le CO_2. Malheureusement, le Conseil fédéral refuse de mettre fin à une situation dangereuse pour le climat. Sa proposition d'inclure le transport aérien au système d'échange de quotas d'émission (SEQE) n'est que de la poudre aux yeux. Les prix des certificats sont tellement bas qu'ils n'auront aucun effet sur les émissions du transport aérien. De plus, une grande partie des quotas d'émissions sont distribués gratuitement et les vols intercontinentaux ne sont pas inclus dans ce système.

Pour cette raison, CESAR revendique l'introduction d'une taxe sur les billets d'avion, dans le cadre de la révision de la loi sur le CO_2. Pour réduire réellement les émissions nocives du trafic aérien, le montant de cette taxe devrait s'élever au minimum à 30 francs pour les trajets de courte distance (jusqu'à 4000 km) et à 100 francs pour les trajets de longue distance. Jusqu'à un tiers des revenus serviraient à financer des mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le reste serait reversé directement à la population et à l'économie. Une taxe similaire existe déjà dans beaucoup de pays européens tels que l'Angleterre, la France ou l'Allemagne. Dans la situation actuelle, une taxe sur les billets permet de rétablir un minimum la réalité des coûts et s'avère être le meilleur instrument politique pour réduire l'impact du trafic aérien sur le climat.

Pour toute information supplémentaire :

Lisa Mazzone, co-présidente, CESAR Coalition environnement et santé pour un transport aérien responsable, 077 404 16 08

Priska Seiler Graf, co-présidente, CESAR Coalition environnement et santé pour un transport aérien responsable, 076 571 06 48